



Didier POTRAIS


*Expert comptable diplômé par l'Etat
inscrit au tableau du conseil régional d'Angers*

*Commissaire aux comptes
compagnie régionale d'Angers*

Rue Copernic
B.P. 2012
53020 LAVAL CEDEX 9

 02 43 59 25 25

 02 43 59 25 20

 accueil@sadeco-laval.fr

SOCIETE DES COURSES DU MANS

**Hippodrome des Hunaudières – BP 24039
72004 LE MANS CEDEX**

RAPPORTS – Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Didier POTRAIS

*Expert comptable diplômé par l'Etat
inscrit au tableau du conseil régional d'Angers*

*-----
Commissaire aux comptes
compagnie régionale d'Angers
-----*

Rue Copernic
B.P. 2012
53020 LAVAL CEDEX 9

☎ 02 43 59 25 25

☎ 02 43 59 25 20

✉ accueil@sadeco-laval.fr

SOCIETE DES COURSES DU MANS

Hippodrome des Hunaudières

BP 24039

72004 LE MANS CEDEX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

S O M M A I R E

	Pages
Rapport sur les comptes annuels	3
Rapport spécial	19

Didier POTRAIS

*Expert comptable diplômé par l'Etat
inscrit au tableau du conseil régional d'Angers*

*-----
Commissaire aux comptes
compagnie régionale d'Angers
-----*

Rue Copernic
B.P. 2012
53020 LAVAL CEDEX 9

☎ 02 43 59 25 25

☎ 02 43 59 25 20

✉ accueil@sadeco-laval.fr

SOCIETE DES COURSES DU MANS

Hippodrome des Hunaudières

BP 24039

72004 LE MANS CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

SOCIETE DES COURSES DU MANS

Siège social : Hippodrome des Hunaudières – BP 24039 – 72004 LE MANS CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIETE DES COURSES DU MANS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 2 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SOCIETE DES COURSES DU MANS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations suivantes, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre

opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 1.01 de l'annexe expose les principes, règles et méthodes comptables, conformément aux dispositions particulières concernant le plan comptable des sociétés de courses.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LAVAL, le 2 septembre 2020

Didier POTRAIS
Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

Euros

	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort. Dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	2 115.00	2 115.00		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	813 165.18	798 880.15	14 285.03	21 851.20
Constructions	4 035 638.38	1 994 250.38	2 041 388.00	2 224 382.31
Installations techniques, matériel et outillage industriels	539 193.72	466 910.16	72 283.56	118 668.18
Autres immobilisations corporelles	640 785.97	490 188.20	150 597.77	188 232.28
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	5 000.00		5 000.00	5 000.00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	6 035 898.25	3 752 343.89	2 283 554.36	2 558 133.97
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	441.72		441.72	361.84
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	42 422.25		42 422.25	38 366.91
Autres créances	104 318.77		104 318.77	81 608.01
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	120 155.65		120 155.65	119 024.17
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	326 310.56		326 310.56	304 412.40
Charges constatées d'avance (3)	8 257.50		8 257.50	1 677.74
	601 906.45		601 906.45	545 451.07
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	6 637 804.70	3 752 343.89	2 885 460.81	3 103 585.04
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	Euros	
	31/12/2019	31/12/2018
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé :)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles	384 785.66	440 444.22
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	329 316.88	329 316.88
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-19 914.59	-55 658.56
Subventions d'investissement	1 362 967.57	1 508 261.58
Provisions réglementées		
	2 057 155.52	2 222 364.12
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	655 619.83	744 513.40
Emprunts et dettes financières (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	93 479.16	68 070.60
Dettes fiscales et sociales	58 500.63	48 541.05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 095.87	20 095.87
Autres dettes	609.80	
Instruments de trésorerie		
	828 305.29	881 220.92
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	2 885 460.81	3 103 585.04
(1) Dont à plus d'un an (a)	562 210.00	652 825.22
(1) Dont à moins d'un an (a)	266 095.29	228 395.70
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTES DE RESULTAT

	31/12/2019			Euros
	France	Exportation	Total	31/12/2018
				Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	92 800.28		92 800.28	93 245.29
Chiffre d'affaires net	92 800.28		92 800.28	93 245.29
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme			84 991.57	91 416.81
Subventions d'exploitation			6 358.39	
Reprises sur provisions et transfert de charges			2 423 495.04	2 550 454.30
Autres produits			2 607 645.28	2 735 116.40
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			22 157.49	18 757.78
Variation de stocks			-79.88	419.53
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			292 713.42	298 406.48
Impôts, taxes et versements assimilés			20 258.16	20 682.07
Salaires et traitements			113 092.98	113 181.47
Charges sociales			42 726.24	44 929.56
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			282 652.07	296 998.86
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			2 047 861.05	2 130 626.99
			2 821 381.53	2 924 002.74
RESULTAT D'EXPLOITATION			-213 736.25	-188 886.34
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			2 108.01	2 789.71
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de				
			2 108.01	2 789.71
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			19 277.66	21 696.25
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			19 277.66	21 696.25
RESULTAT FINANCIER			-17 169.65	-18 906.54
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-230 905.90	-207 792.88

COMpte DE RESULTAT (SUITE)

	Euros	
	31/12/2019	31/12/2018
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	56 730.18	2 258.00
Sur opérations de capital,cess,actifs	11 000.00	
Sur opérations en capital	145 294.01	150 953.25
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	213 024.19	153 211.25
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 032.88	1 076.93
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	2 032.88	1 076.93
RESULTAT EXCEPTIONNEL	210 991.31	152 134.32
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	2 822 777.48	2 891 117.36
Total des charges	2 842 692.07	2 946 775.92
BENEFICE OU PERTE	-19 914.59	-55 658.56
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

(Règlement n° 99-03 du 29-04-1999 du comité de la réglementation comptable (CRC)
annexé à l'arrêté du 22/06/1999)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

I.01 - MODES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES DE BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

- a) L'exercice a une durée de 12 mois.
- b) Les comptes annuels de cet exercice sont élaborés et présentés conformément aux règlements du comité de la réglementation comptable (CRC). L'incidence de l'entrée en vigueur des nouveaux règlements CRC 2004-06, 2003-07 et 2002-10 est exposé ci-après.

Les modes et méthodes d'évaluation retenus dans l'entreprise sont énumérés, ci-après.
Ils sont appliqués dans la mesure où la rubrique est servie au Bilan et au Compte de résultat.

- c) Le plan comptable des sociétés de courses est appliqué selon l'instruction n°02-098-T35 du 17.12.2002.

Immobilisations et amortissements

Un actif est un élément identifiable ayant une valeur positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.

1) Base amortissable

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production,

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires pour mettre l'actif en place et pour le placer en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue par la direction de l'entreprise.

Ces éléments ne font pas l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Le coût d'acquisition est constitué du prix d'achat de l'immobilisation majoré des droits et taxes non récupérables, et minoré des rabais, remises, ristournes et escomptes obtenus.

Les frais accessoires qui ne font pas partie du prix d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Le règlement CRC N° 2004-06 du 23 novembre 2004 impose de comptabiliser les immobilisations par composants lorsque ces derniers sont identifiés dès l'origine ou lors du remplacement d'un composant identifié en tant que tel à l'origine ou bien d'un élément qui n'avait pas été identifié comme composant.

La méthode par composant implique un plan d'amortissements pour chacun des composants ainsi comptabilisés.

Néanmoins, seuls les composants qui sont significatifs et qui conservent ce caractère au moment du renouvellement doivent être identifiés.

L'examen des immobilisations n'a pas mis en avant des composants significatifs devant être comptabilisés en tant que tel.

2) Méthodes et durées d'amortissements

L'amortissement traduit le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entreprise. Il est appliqué de manière constante pour tous les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques.

Les amortissements ont été calculés selon le mode linéaire ou dégressif. Le mode linéaire est appliqué à défaut de mode mieux adapté.

Sur le plan comptable, le plan d'amortissements est déterminé en fonction de la durée probable d'utilisation effective de l'immobilisation par l'entreprise.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	20 à 25 ans
Agencements, installations	10 à 20 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau & informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les éléments amortissables et non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Stocks et en-cours

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition sous déduction éventuelle des escomptes financiers obtenus.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat.

Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture.

Les intérêts sont exclus dans la valorisation des stocks.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées sur la base du dernier recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

cours du change précédant la date de clôture de l'exercice. Les pertes latentes résultant de cette conversion entraînent la constitution d'une provision pour pertes de change.

Autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par la valeur d'acquisition, si la valeur à l'inventaire est inférieure : une provision est constituée.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse figurent à leur valeur nominale.

Capitaux propres

Les subventions d'équipement concernent des investissements considérés non renouvelables par l'association.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers ne sont pas incorporés dans les comptes d'achats mais sont comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

1.02 - METHODES UTILISEES POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS PAR CATEGORIES

- . Amortissements (voir I - 01)
- . Provisions (voir tableau).

1.03 - MODIFICATION AFFECTANT DES METHODES ET LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

NEANT

1.04 - DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES

NEANT

1.05 - INFORMATIONS CONCERNANT L'IMAGE FIDELE ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

événements postérieurs:

conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du plan comptable général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie de Covid 19.

Les éléments comptables reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

IMMOBILISATIONS

Euros

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	2 115.00		
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total I			
Immobilisations corporelles			
Terrains	813 165.18		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	4 031 564.13		4 074.25
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	533 162.63		6 031.09
Installations générales, agencements et aménagements divers	452 377.69		
Matériel de transport	119 809.48		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	96 298.80		
Emballages récupérables et divers			
Immob. Corporelles en cours			
Total III	6 046 377.91		10 105.34
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	5 000.00		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total IV	5 000.00		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	6 053 492.91		10 105.34

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles (I)				
Frais d'établissement et de développement			2 115.00	
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total I				
Immobilisations corporelles				
Terrains			813 165.18	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			4 035 638.38	
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			539 193.72	
Installations générales, agencements et aménagements divers			452 377.69	
Matériel de transport		27 700.00	92 109.48	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			96 298.80	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III		27 700.00	6 028 783.25	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			5 000.00	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total IV			5 000.00	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		27 700.00	6 035 898.25	

AMORTISSEMENTS

Euros

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	2 115.00			2 115.00
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total I				
Total II				
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol propre	791 313.98	7 566.17		798 880.15
Constructions sur sol d'autrui	1 807 181.82	187 068.56		1 994 250.38
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	414 494.45	52 415.71		466 910.16
Installations générales, agencements et aménagements divers	332 989.52	17 588.80		350 578.32
Matériel de transport	78 690.56	11 462.50	25 667.12	64 485.94
Matériel de bureau et informatique, mobilier	68 573.61	6 550.33		75 123.94
Emballages récupérables et divers				
Total III	3 493 243.94	282 652.07	25 667.12	3 750 228.89
TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 495 358,94	282 652,07	25 667,12	3 752 343,89

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIRE

Notre association ne pratique pas l'amortissement dégressif

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'ex.	Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
	NEANT			

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

Euros

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions fiscales				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêt d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Sur Sociétaires				
Autres dépréciations				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)				
- d'exploitation				
Dont dotations et reprises : - financières				
- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-I-5 du CGI)				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Euros

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		154 998.52	154 998.52	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Clt avances et acomptes					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		828 305.29	266 095.29	281 584.51	280 625.49

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

88 247.29

**II.01 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN**

Euros

ACTIF	PRODUITS A RECEVOIR	EFFETS DE COMMERCE	ENTREPRISES LIEES
Participation			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	5 000.00		
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés	42 422.25		
Autres créances	104 318.77		
Autres valeurs de placement	120 155.65		
	271 896.67		
PASSIF	CHARGES A PAYER	EFFETS DE COMMERCE	ENTREPRISES LIEES
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	655 619.83		
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 479.16		
Dettes fiscales et sociales	58 500.63		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 095.87		
Autres dettes	609.80		
	828 305.29		

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	EXPLOITATION	FINANCIER	EXCEPTIONNEL	TOTAL
Charges constatées d'avance (actif)	8 257.50			8 257.50
Produits constatés d'avance (passif)				

Didier POTRAIS

*Expert comptable diplômé par l'Etat
inscrit au tableau du conseil régional d'Angers*

*-----
Commissaire aux comptes
compagnie régionale d'Angers
-----*

Rue Copernic
B.P. 2012
53020 LAVAL CEDEX 9

☎ 02 43 59 25 25

☎ 02 43 59 25 20

✉ accueil@sadeco-laval.fr

SOCIETE DES COURSES DU MANS

Hippodrome des Hunaudières

BP 24039

72004 LE MANS CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

SOCIETE DES COURSES DU MANS

Siège social : Hippodrome des Hunaudières – BP 24039 – 72004 LE MANS CEDEX

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à LAVAL, le 2 septembre 2020

Didier POTRAIS
Commissaire aux Comptes

